

PARQUET DU TRIBUNAL DE POLICE DE
GRENOBLE

MINISTERE PUBLIC

PVE -

REPUBLIQUE FRANCAISE

Grenoble, le 15 Mai 2019

Maître SCHINAZI Allan

174 rue de Courcelles

75017 PARIS

Maître,

J'ai été saisi de la correspondance que vous avez adressée dans le délai légal de 45 jours, relative à une verbalisation relevée à l'encontre de Monsieur par la Gendarmerie Nationale pour « inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge ».

Je vous informe donc, au vu de cette erreur, que je fais dès à présent procéder au classement sans suite de cette verbalisation.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

L'Officier du Ministère Public

